

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LIVRAISON FRANCE MÉTROPOLITAINE - BCAUTO ENCHÈRES

Applicables aux acheteurs Professionnels de l'Automobile

PREAMBULE

BCAuto Enchères, SAS au capital de 1.000.000€, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 442 633 111, dont le siège social est situé 5 rue Charles de Gaulle à Alfortville (94140) est une société spécialisée dans l'organisation, la réalisation et l'animation de Ventes volontaires de Véhicules aux enchères publiques, conformément aux dispositions des articles L. 321-4 et suivants du Code de Commerce.

Accessoirement à son activité principale de Vente aux Enchères Publiques, BCAuto Enchères peut se voir confier par un Professionnel de l'Automobile la mission d'organiser la livraison d'un ou plusieurs Véhicule(s). Cette mission est régie par les présentes Conditions Générales de Livraison.

CECI AYANT ETE EXPOSE, LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES SONT LES SUIVANTES :

1. Définitions

Bon de commande signifie le document par lequel le Professionnel de l'Automobile confie à BCAuto Enchères la mission d'organiser la livraison occasionnelle d'un ou plusieurs Véhicules.

Bon de souscription signifie le document, dont le modèle est annexé aux présentes Conditions Générales de Livraison, par lequel le Professionnel de l'Automobile confie à BCAuto Enchères la mission d'organiser de façon automatique la livraison de ses Véhicules.

Conditions Générales de Livraison signifie les présentes conditions générales régissant la mission confiée à BCAuto Enchères d'organiser la livraison d'un Véhicule au nom et pour le compte du Professionnel de l'Automobile.

Formule signifie l'une des différentes Formules de livraison (livraison par navette, livraison en direct) que le Professionnel de l'Automobile peut choisir de souscrire.

Mise à Prix signifie le prix de départ de l'enchère retenu dans le cadre de la Vente aux Enchères Publiques organisée par BCAuto Enchères du Véhicule concerné. La Mise à Prix diffère du Prix de Réserve.

Prix de Réserve signifie le prix minimal arrêté par le vendeur au-dessous duquel le Véhicule, dont la Vente aux Enchères Publiques avait été confiée à BCAuto Enchères, ne peut pas être vendu.

Professionnel de l'Automobile signifie les professionnels inscrits au registre du commerce avec pour activité principale

l'un des codes APE suivants : 38.31Z, 38.32Z, 45.1, 45.2, 45.3, 45.4, 46.77Z, 49.3, 49.4, 77.1, 77.3.

Professionnel Agréé VHU signifie les Professionnels de l'Automobile exerçant une activité de casseur, démolisseur et broyeur. Au sens des articles R. 543 -162-164 et 165 du Code de l'environnement, du décret du 4 février 2011 et de l'arrêté du 2 mai 2012, il s'agit des seuls titulaires de l'agrément VHU valable un an, visant à autoriser la destruction des véhicules, délivré par arrêté préfectoral.

Véhicule recouvre tout Véhicule d'Occasion, dont les Véhicules d'Occasion, les Véhicules Electriques, les Véhicules Accidentés, les Véhicules en Panne, les Véhicules « Mise à Prix 50 € » et les Véhicules Hors d'Usage.

Véhicule d'Occasion signifie tout Véhicule automobile qui n'est pas dans un état neuf au sens de l'article 298 sexies du Code Général des Impôts.

Véhicule Accidenté signifie tout Véhicule automobile accidenté roulant ou non-roulant.

Véhicule en Panne signifie tout Véhicule automobile non-roulant, autre que les Véhicules Accidentés

Véhicule Hors d'Usage (VHU) signifie tout Véhicule automobile destiné à la démolition.

Véhicule 'Mise à prix 50€' signifie tout Véhicule automobile dont la mise à prix avait été fixée à 50 € dans le cadre des Ventes organisées par BCAuto Enchères.

Véhicule Off site signifie tout Véhicule qui n'est pas stocké sur les centres BCAuto Enchères.

Véhicule Roulant signifie tout Véhicule d'occasion ou Véhicule Accidenté roulant.

Véhicule Non-Roulant signifie tout Véhicule Accidenté non-roulant ou Véhicule en Panne ou Véhicule Hors d'Usage.

Vente aux Enchères Publiques ou Ventes aux Enchères ou Ventes signifie les Ventes volontaires aux enchères publiques visées aux Articles L. 321-1 et suivants du Code de commerce organisées par BCAuto Enchères en salle ou par voie électronique sur le site Internet www.bca.com.

2. Objet des Conditions Générales de Livraison

L'objet des Conditions Générales de Livraison est de définir les conditions dans lesquelles BCAuto Enchères est mandatée par le Professionnel de l'Automobile pour organiser, en son nom et pour son compte, la livraison d'un ou plusieurs Véhicule(s).

Les présentes Conditions Générales de Livraison annulent, remplacent et prévalent sur toute autre condition ou document, émanant du Professionnel de l'Automobile ou de BCAuto Enchères et se rapportant au même objet.

3. Principes généraux de la livraison de Véhicule

La possibilité de confier à BCAuto Enchères l'organisation du transport d'un Véhicule est réservée aux Professionnels de l'Automobile enregistrés comme clients auprès de BCAuto Enchères.

Le Professionnel de l'Automobile dont le compte client est suspendu ou clôturé, pour quelle que cause que ce soit, en application des dispositions des conditions générales applicables à ce compte, ne peut pas bénéficier ou souscrire à une Formule de livraison.

Le Professionnel de l'Automobile qui confie à BCAuto Enchères la mission d'organiser la livraison d'un ou plusieurs Véhicule(s) accepte, préalablement et sans réserve, les présentes Conditions Générales de Livraison.

A défaut d'acceptation des présentes Conditions Générales de Livraison, le Professionnel de l'Automobile ne peut pas bénéficier de la livraison du Véhicule et doit se conformer à tout document contractuel alors applicable.

BCAuto Enchères est seulement tenue d'une obligation de moyens tenant à l'organisation de la livraison du Véhicule.

BCAuto Enchères ne pourra pas être tenue responsable des conditions de réalisation du transport et des conditions de livraison du Véhicule qui sont confiées à un transporteur, sous la responsabilité de ce dernier.

BCAuto Enchères agit en qualité de mandataire du Professionnel de l'Automobile dans ses rapports avec le transporteur.

Le Professionnel de l'Automobile est informé que les rapports avec le transporteur en France sont régis par les dispositions du Décret n° 2020-845 du 3 juillet 2020 relatif au contrat type applicable aux transports publics routiers de véhicules roulants réalisés au moyen de porte-voitures ou, suivant les cas, aux dispositions du décret n°2017-461 du 31 mars 2017 portant approbation du contrat type applicable aux transports publics routiers de marchandises pour lesquels il n'existe pas de contrat type spécifique.

4. Types de services de livraison

Il existe deux types de services de livraison : (i) le service de livraison automatique et (ii) le service de livraison occasionnelle.

4.1. Service de livraison automatique

- Définition

Le Professionnel de l'Automobile peut choisir de confier à BCAuto Enchères la mission d'organiser la livraison de façon automatique des Véhicules pour lesquels il a été déclaré adjudicataire lors d'une Vente, hors véhicules spécifiques mentionnés ci-après.

Par la souscription au service de livraison automatique, le Professionnel de l'Automobile donne mandat à BCAuto Enchères d'organiser de façon automatique et sans autre formalité la livraison de tous les Véhicules pour lesquels il a été déclaré adjudicataire lors d'une Vente, suivant la Formule choisie lors de la souscription du service de livraison automatique.

- Véhicules spécifiques exclus du service de livraison automatique

Les véhicules suivants ne sont pas éligibles à la livraison automatique : Véhicules non roulants et/ou Accidentés, en panne, VHU, industriels, machines agricoles et véhicules deux et trois roues (roulants ou non roulants).

- Activation du service de livraison automatique

Le Professionnel de l'Automobile qui souhaite souscrire au service de livraison automatique doit formuler sa demande auprès de BCAuto Enchères en lui adressant un email à l'adresse suivante (fr.livraison@bca.com). A réception, BCAuto Enchères lui adressera, par email, un bon de souscription au service de livraison automatique (Annexe 1), les Conditions Générales de Livraison en vigueur ainsi que les tarifs en vigueur. Le Professionnel de l'Automobile, pour activer le service de livraison automatique, devra retourner à BCAuto Enchères le Bon de souscription signé, valant acceptation des Conditions Générales de Livraison et des tarifs alors en vigueur. Lors de la souscription, le Professionnel de l'Automobile devra choisir la Formule applicable pour l'ensemble des livraisons à intervenir.

Le service de livraison automatique est activé dès réception par BCAuto Enchères du bon de souscription au service de livraison automatique signé par le Professionnel de l'Automobile, ce dernier étant ensuite informé de la mise en œuvre du service de livraison automatique par email.

- Lieu de destination

Le lieu de destination sera celui correspondant à la Formule choisie par le Professionnel de l'Automobile lors de la souscription au service de livraison automatique (Cf. article 5 ci-après).

- Liste des centres BCAuto Enchères

En cas de révision/modification de la liste des centres BCAuto Enchères, celle-ci informera le Professionnel de l'Automobile ayant souscrit au service de livraison automatique par email.

Cette liste est révisable à tout moment par BCAuto Enchères, ce que le Professionnel de l'Automobile accepte sans réserve.

Le Professionnel de l'Automobile ayant souscrit au service de livraison automatique sera réputé avoir expressément accepté ces modifications à défaut d'opposition dans le délai d'un mois suivant l'envoi de l'email.

En cas d'opposition exprimée par le Professionnel de l'Automobile auprès de BCAuto Enchères dans le mois de l'envoi de l'email, le Professionnel de l'Automobile est informé et accepte que cette opposition constitue une demande de résiliation du service de livraison automatique avec prise d'effet à échéance du délai d'un mois précité. Il appartiendra alors au Professionnel de l'Automobile de procéder à l'enlèvement et au transport du ou des Véhicule(s) par ses propres moyens et dans le respect de tout document contractuel alors applicable.

- Résiliation du service de livraison automatique par le Professionnel de l'Automobile

Le Professionnel de l'Automobile peut résilier le service de livraison automatique à tout moment, sous réserve de prévenir BCAuto Enchères par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email avec accusé de réception et de lecture.

Le service de livraison automatique sera suspendu dès réception de la lettre recommandée avec accusé de réception ou de l'email précité. Le Professionnel de l'Automobile reconnaît et accepte que la livraison automatique soit mise en œuvre pour tous les Véhicules dont l'organisation de la livraison a fait l'objet d'un commencement d'exécution avant la réception par BCAuto Enchères de la lettre recommandée avec accusé de réception ou de l'email précité.

4.2. Service de livraison occasionnelle

Tous les types de véhicules sont éligibles à la livraison occasionnelle.

Le Professionnel de l'Automobile qui souhaite confier à BCAuto Enchères la mission d'organiser de façon occasionnelle la livraison d'un ou plusieurs Véhicules, devra lui adresser une demande indiquant le ou les Véhicules concernés ainsi que la Formule choisie, par tous moyens écrits notamment par email à l'adresse suivante fr.livraison@bca.com ou par **le site Internet www.bca.com**, **en remplissant le bon de commande de livraison dématérialisé**, en choisissant la Formule choisie, et en procédant **au paiement sur le site Internet**. La livraison occasionnelle d'un Véhicule est donc payable d'avance comme explicité à l'article 8 des présentes Conditions Générales.

BCAuto Enchères peut être amenée à solliciter des informations complémentaires à celles figurant sur le bon de commande. A défaut de fourniture des informations complémentaires, le Professionnel de l'Automobile est réputé avoir renoncé à sa demande de livraison.

S'agissant d'une livraison occasionnelle par navette d'un Véhicule non roulant et/ou Accidenté, en panne, industriel,

deux et trois roues (roulants ou non roulants), son enlèvement sur le site de stockage où il se trouve est réalisé par un transporteur, sous sa responsabilité.

5. Formules de livraison du Véhicule

Il existe deux Formules de livraison, en direct ou par navette.

- La Formule en Direct,
- La Formule par navette.

5.1. Formule de livraison en direct

- Définition

La livraison en direct consiste à transporter le Véhicule depuis le lieu où il se trouve, jusqu'au lieu de livraison communiqué par le Professionnel de l'Automobile ou, à défaut, jusqu'à son siège social.

Le Professionnel de l'Automobile peut choisir entre deux modes de livraison en direct, à savoir soit par un transport du Véhicule par camion soit un transport par convoi. La possibilité de convoi est disponible uniquement pour les livraisons commandées depuis le site Internet de BCAuto Enchères et seulement pour certains véhicules déterminés discrétionnairement par BCAuto Enchères. Lorsque le mode de livraison par convoi n'est pas disponible pour un Véhicule, le choix n'est pas disponible sur le site Internet BCAuto Enchères, sans aucun droit à indemnité pour le Professionnel de l'Automobile.

- Lieu de livraison

Le lieu de livraison est celui indiqué par le Professionnel de l'Automobile sur le Bon de commande.

Si l'adresse de livraison est différente de l'adresse principale de la société de l'Adjudicataire, ce dernier doit remplir le document approprié (Confirmation de l'adresse de livraison alternative).

Le lieu de livraison doit être impérativement :

- Un lieu précisément identifié. A cet égard, le Professionnel s'engage à fournir l'ensemble des éléments d'information nécessaires pour pouvoir disposer d'une adresse de livraison complète et détaillée.
- Pour les livraisons en direct (hors convoi), un lieu correspondant à un garage, une concession et, en tout état de cause, un lieu accessible à un camion porte voitures (type 8 véhicules ou 35t).
- Un lieu adapté à la livraison à venir, facilement accessible et sans contrainte ou risque particulier. En cas de livraison sur la voie publique, il appartient au Professionnel de l'Automobile de s'assurer de la comptabilité de la livraison avec les règles de circulation et d'obtenir, le cas échéant, toutes les autorisations administratives nécessaires.

- Un lieu où le Professionnel de l'Automobile est présent physiquement ou représenté par son représentant légal ou toute personne physique disposant des pouvoirs d'engager le Professionnel de l'Automobile.

Le déchargement du Véhicule est réalisé sur la responsabilité du transporteur, conjointement avec celle du Professionnel de l'Automobile.

La livraison en direct aura lieu aux heures habituelles d'ouverture des commerces, du lundi au vendredi, les heures de livraison étant en tout état de cause données à caractère purement indicatif et sans garantie.

- Empêchement lors de la livraison

En cas de difficulté pendant la livraison ou d'empêchement de livraison, BCAuto Enchères en avisera le Professionnel de l'Automobile dans les meilleurs délais.

En cas d'empêchement de livraison, notamment tenant au fait que le lieu de livraison ne répondrait pas aux critères ci-dessus décrits ou en cas d'absence du Professionnel de l'Automobile ou de son représentant, la livraison pourra être refusée, le Professionnel de l'Automobile étant alors tenu irrévocablement de payer le coût du transport ainsi que l'ensemble des frais et coûts directs ou indirects consécutifs à cet empêchement de livraison.

- Conditions particulières de la livraison en direct par convoi

Le Professionnel de l'Automobile reconnaît et accepte, sans réserve, le fait que la mise en œuvre d'un convoi est nécessairement pour effet d'augmenter le kilométrage du Véhicule concerné.

En conséquence, le Professionnel de l'Automobile reconnaît et accepte qu'il ne pourra pas émettre de réclamation ou de réserve en raison de l'augmentation du kilométrage du Véhicule, consécutif au convoi.

De plus, le Professionnel de l'Automobile renonce définitivement et irrévocablement à toute demande d'indemnisation ou de réduction de prix en raison de l'augmentation du kilométrage du Véhicule, induit par le convoi.

5.2 Formule de livraison par navette

- Définition

La livraison par navette consiste à transporter le Véhicule depuis le lieu où il se situe jusqu'au centre BCAuto Enchères choisi par le Professionnel de l'Automobile ou, à défaut, jusqu'au centre BCAuto Enchères le plus proche du lieu de son siège social.

- Retrait du Véhicule

Le retrait du Véhicule ne pourra avoir lieu qu'après le paiement intégral des sommes dues.

Des frais de collecte sont appliqués sur la facturation d'un véhicule selon le montant figurant en Annexe 3.

Le retrait du Véhicule s'effectue auprès du centre BCAuto Enchères sur lequel le Véhicule a été livré, sur présentation d'un bon de sortie reçu préalablement par courriel et/ou d'une lettre de voiture, de la Carte d'Identité de la personne venant récupérer le Véhicule et, le cas échéant d'un pouvoir donné par le représentant légal du Professionnel de l'Automobile.

Le retrait du Véhicule est effectué aux risques et périls et sous la seule responsabilité du Professionnel de l'Automobile, notamment en ce qui concerne ses obligations d'assurance et de respect du Code de la route.

Tout transporteur ou personne se présentant sans bon de sortie et/ou sans lettre de voiture et/ou, le cas échéant sans pouvoir et/ou sans le matériel adéquat pour le chargement du Véhicule, plus particulièrement pour les Véhicules Accidentés, les Véhicules en Panne, les Véhicules Hors d'Usage et les Véhicules Non-roulants se verra refuser l'accès au Véhicule, sans aucun droit à indemnité de la part de BCAuto Enchères.

L'enlèvement du Véhicule depuis le Centre BCAuto Enchères où il se trouve, est réalisé par un transporteur, sous sa responsabilité et en tout état de cause, BCAuto Enchères ne pourra être tenue pour responsable d'un quelconque dommage, quel qu'en soit la cause, lors de l'enlèvement.

Le délai maximum d'enlèvement du Véhicule est de 13 jours suivant la date de livraison du Véhicule auprès du Centre BCAuto Enchères. Au-delà, des frais de parking et d'assurance seront facturés par jour de garde supplémentaire conformément aux frais figurant à l'Annexe 3 des présentes Conditions Générales de Livraison.

Tout véhicule collecté par un transporteur doit être annoncé par email au centre de stockage 24h minimum avant l'arrivée sur parc (adresse email disponible dans l'email lors de l'envoi du bon de sortie), en précisant l'immatriculation du véhicule et en ajoutant le bon de sortie en pièce-jointe.

Tout véhicule collecté en personne doit faire l'objet d'une prise de rendez-vous sur le parc 24h minimum avant la venue sur le parc, via l'outil présent sur le site www.bca.com.

En tout état de cause, le Professionnel de l'Automobile qui ne procède pas au retrait d'un Véhicule payé dans un délai de 15 jours après une mise en demeure restée infructueuse, donne irrévocablement mandat à BCAuto Enchères de mettre ledit Véhicule en vente, sans Prix de Réserve.

Dans une telle hypothèse, BCAuto Enchères s'engage à restituer au Professionnel de l'Automobile n'ayant pas retiré le Véhicule, le solde du prix du bien adjudgé, déduction par compensation de droit des frais fixes de Vente, de parking, d'assurance et pénalités tels que fixés en Annexe 3 des présentes Conditions Générales de Livraison et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts. Aucune indemnité ne pourra être réclamée par le Professionnel de l'Automobile.

6. Délais de livraison

Les délais de livraison sont donnés à caractère purement indicatif.

De surcroît, les éventuelles plages horaires ou heure de rendez-vous ont également un caractère purement indicatif.

Le Professionnel de l'Automobile reconnaît que BCAuto Enchères et/ou le transporteur ne pourra pas être tenue responsable du non-respect desdits délais.

Le Professionnel de l'Automobile reconnaît que ses propres heures d'ouverture au public ne sont pas opposables dans le cadre de la livraison du Véhicule.

7. Coût de la livraison

7.1 Principes généraux

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour du commencement d'exécution de l'organisation de chaque livraison de Véhicule.

Les tarifs applicables sont fixés en fonction :

- Du type de service de livraison, automatique ou occasionnelle,
- De la Formule choisie,
- De la distance à parcourir entre le lieu de prise en charge et le lieu de livraison,
- De la classification du véhicule et du coefficient de chargement (coefficient multiplicateur) déterminés selon la nature et les dimensions du véhicule conformément à l'Annexe 2 des présentes Conditions Générales de Livraison,
- Et de l'état du Véhicule, à savoir de Véhicule Roulant ou Non-Roulant.

Le Professionnel reconnaît que la classification du Véhicule dans l'une des catégories précitées est déterminée unilatéralement par BCAuto Enchères et ne peut pas faire l'objet de contestation de la part du Professionnel de l'Automobile.

Dans l'hypothèse où le Professionnel de l'Automobile contesterait la classification retenue par BCAuto Enchères, il est réputé avoir renoncé à sa demande de livraison.

Pour la livraison en direct par convoyage, les tarifs étant dépendants des prestataires, les tarifs applicables seront ceux figurant dans les devis adressés au Professionnel de l'Automobile.

Les tarifs sont révisables à tout moment par BCAuto Enchères, ce que le Professionnel de l'Automobile accepte sans réserve.

7.2 Coûts de la livraison automatique

En cas de révision/modification des tarifs, BCAuto Enchères en informera le Professionnel de l'Automobile ayant souscrit au service de livraison automatique, en lui adressant les

nouveaux tarifs par tous moyens écrits. Ces nouveaux tarifs seront applicables sous un délai d'un mois à partir de la date de leur envoi par email.

Le Professionnel de l'Automobile ayant souscrit au service de livraison automatique sera réputé avoir expressément accepté les nouveaux tarifs à défaut d'opposition dans le délai d'un mois suivant l'envoi des nouveaux tarifs.

En cas d'opposition exprimée par le Professionnel de l'Automobile auprès de BCAuto Enchères dans le mois de l'envoi des nouveaux tarifs, le Professionnel de l'Automobile est informé et accepte que cette opposition constitue une demande de résiliation du service de livraison automatique avec prise d'effet à échéance du délai d'un mois précité. Il appartiendra alors au Professionnel de l'Automobile de procéder à l'enlèvement et au transport du ou des Véhicule(s) par ses propres moyens et dans le respect de tout document contractuel alors applicable.

7.3 Coûts de la livraison occasionnelle

En cas de demande de livraison occasionnelle **par l'envoi d'un Bon de commande**, BCAuto Enchères adressera, à réception, au Professionnel de l'Automobile un devis contenant le tarif applicable, suivant la Formule choisie, avec un lien pour procéder au paiement.

En cas de demande de livraison occasionnelle par Internet, le tarif applicable est celui affiché sur le site Internet.

8. Facture et paiement

8.1 - Pour le service de livraison occasionnelle

Dans le cas d'une demande par l'envoi du Bon de commande ou dans le cas d'une demande via le site Internet de BCAuto Enchères, le Professionnel de l'Automobile recevra par email un lien hypertexte pour procéder au paiement du tarif appliqué. Le Professionnel de l'Automobile est informé que la commande d'une livraison occasionnelle n'est considérée comme ferme et définitive qu'à réception du complet paiement du prix correspondant.

En effet, l'organisation du transport du ou des Véhicules concernés n'est mise en œuvre par BCAuto Enchères qu'après réception du complet paiement par le Professionnel de l'Automobile. La livraison est donc payable d'avance.

Le paiement par le Professionnel de l'Automobile du tarif appliqué, grâce au lien hypertexte communiqué, vaut acceptation expresse et sans réserve par le Professionnel de l'Automobile des Conditions Générales de Livraison alors en vigueur.

Le paiement doit intervenir au plus tard dans les deux jours après la transmission du lien hypertexte de paiement.

A défaut de paiement complet dans le délai précité, le Bon de commande est considéré comme caduc, le Professionnel de l'Automobile étant réputé avoir renoncé à sa commande.

Il appartient alors au Professionnel de l'Automobile de procéder à l'enlèvement et au transport du ou des

Véhicule(s) par ses propres moyens et dans le respect de tout document contractuel alors applicable.

A réception du complet paiement, le Professionnel de l'Automobile est informé par BCAuto Enchères de la mise en œuvre de l'organisation de la livraison du ou des Véhicule(s) concerné(s).

Le paiement du tarif appliqué vaut mandat donné par le Professionnel de l'Automobile à BCAuto Enchères d'organiser, en son nom et pour son compte, la livraison du ou des Véhicule(s) identifiés par le Professionnel de l'Automobile.

8.2 - Pour le service de livraison automatique

A l'issue de la vente, l'Adjudicataire reçoit sa facture par courrier électronique.

Il doit alors s'acquitter du montant de l'Adjudication augmenté des frais de vente par virement bancaire, dans les **2 jours ouvrés suivant la vente.**

Les factures sont payables au comptant à réception.

BCAuto Enchères émettra un premier rappel de paiement le 3e jour calendaire suivant l'envoi de la facture, et un deuxième rappel de paiement le 5e jour calendaire suivant l'envoi de la facture. Si l'Adjudicataire n'exécute pas le paiement dans les 10 jours calendaires suivant la date de la facturation, BCAuto Enchères se réserve le droit de bloquer temporairement les accès à bca.com. Et si le paiement n'est pas reçu dans les 15 jours calendaires suivant la date de facturation, BCAuto Enchères se réserve le droit d'annuler la vente, de bloquer définitivement le compte de l'Adjudicataire et de facturer des pénalités et des frais de déblocage à l'Adjudicataire tels que fixés en Annexe 3. Le compte de l'Adjudicataire restera bloqué jusqu'au paiement intégral des factures (y compris les pénalités et les frais de déblocage).

9. Interruption et suspension temporaire ou définitive des Formules de livraison (par navette ou en direct) et du service de livraison automatique

BCAuto Enchères se réserve le droit d'interrompre ou de suspendre temporairement ou définitivement les Formules de livraison et le service de livraison automatique à tout moment et sans justificatif.

BCAuto Enchères en informera le Professionnel de l'Automobile par tout moyen.

Il appartiendra par conséquent au Professionnel de l'Automobile de procéder au retrait et au transport du Véhicule dans le respect de tout document contractuel alors applicable.

Le Professionnel de l'Automobile devra souffrir de toute interruption ou suspension temporaire ou définitive des Formules de livraison et du service de livraison automatique, quelle qu'en soit la cause et la durée, sans aucun droit à indemnité.

10. Annulation ; réserves et réclamations après la vente aux Enchères

Il est rappelé que le Véhicule est vendu et transporté en l'état.

Lors du retrait ou de la livraison du Véhicule dans le cadre de l'une des Formules de livraison, le Professionnel de l'Automobile s'engage à signer tout bon de sortie ou lettre de transport (CMR), actant du retrait ou de la livraison.

Toutes les éventuelles réserves (dommages visibles, sons suspicieux, élément manquant...) concernant le Véhicule doivent être mentionnées par écrit selon les cas :

- Sur le bon de sortie, lors du retrait du Véhicule et l'Adjudicataire dispose alors d'un délai de 24 heures suivant le retrait pour faire valoir sa réclamation.
- Sur la lettre de transport (CMR) datée et signée par vos soins et par le chauffeur au moment de la livraison et l'Adjudicataire dispose alors d'un délai de 24 heures à partir de la date de livraison pour faire valoir sa réclamation via le formulaire de réclamation en ligne, afin de permettre à BCAuto Enchères de respecter le délai légal de trois jours ouvrés cité à l'article L. 133-3 du code de commerce.

A défaut, le Professionnel de l'Automobile est réputé avoir accepté le Véhicule sans réserve et n'est pas admis à faire valoir quelle que réclamation que ce soit.

BCAuto Enchères s'engage à confirmer la bonne réception de la réclamation dans les 24 heures suivant l'ouverture depuis le formulaire en ligne et à apporter une première réponse sous 5 jours ouvrés.

Seules les réclamations, respectant les dispositions ci-dessus détaillées, pourront être considérées et à conditions :

- Qu'elles soient ouvertes via le formulaire de réclamation disponible sur le site www.bca.com,
- qu'elles portent sur des éléments non mentionnés par le commissaire-priseur ou sur la fiche descriptive du Véhicule ou sur le Bilan Technique ou autres documents,
- De fournir le CMR ou le bon de sortie,
- De fournir une photo du compteur kilométrique qui ne devra pas excéder plus de 50 kilomètres additionnels par rapport au kilométrage affiché lors de la vente (un kilométrage supérieur sera accepté si le véhicule a été transporté par convoyage),
- De fournir les photos des dommages s'il y en a,
- Que le véhicule reste dans son état tel que livré ou collecté, un véhicule ayant bénéficié de travaux ou revendu ne pourra pas être éligible à l'ouverture d'une réclamation.

Si cela s'avère nécessaire, BCAuto Enchères se réserve le droit de demander à l'Adjudicataire, d'obtenir des devis pour estimer le coût des réparations, auprès d'une tierce-partie (atelier indépendant), aux frais de l'Adjudicataire, ou de joindre des tests (exemple voyant moteur activé). Seuls les Professionnels de l'Automobile disposant d'un atelier agréé/certifié pourront eux-mêmes fournir l'estimation des coûts.

BCAuto Enchères ne prendra pas en compte les réclamations portant sur les véhicules :

- Dont le prix de vente est inférieur à 1500€ HT et hors frais de vente ou autres taxes,
- De plus de 180.000 km (sauf erreur de marque, modèle, type de carburant, motorisation, statut roulant/non-roulant, ou aux dommages causés lors du transport),
- De plus de 10 ans,
- Vendus comme accidentés, non-roulants ou hors d'usage (VHU).

Pour les Véhicules stockés sur les centres BCAuto Enchères et bénéficiant d'un Bilan Technique, seules les réclamations portant sur les erreurs grossières ou flagrantes de description seront considérées. Le Bilan Technique ne constitue pas une garantie. En tout état de cause, les problèmes mécaniques, les problèmes d'odeurs et les pièces d'usure ne seront pas pris en compte. Le bon fonctionnement des accessoires et de la traction avant/arrière n'est pas testé. Les véhicules ne sont pas mis sur un pont-élévateur et aucune réclamation pour vice-caché ne sera acceptée.

Les réclamations portant sur des éléments techniques ou de carrosserie, estimés à un montant inférieur à 400€ HT, ne seront pas recevables.

Autres éléments exclus des réclamations : embrayages, freins, plaquettes de frein, joints en général, joints, arrêts, bougies, batterie, courroie crantée d'alternateur, éléments électriques, alternateur, démarreur, essuie-glace, garnitures, kit de secours, disques, câbles, boîte de vitesses/boîte automatique, pare-chocs (sous réserve de coups et bosses), défaillance des phares (systèmes d'éclairage), filtres, suspension, amortisseurs, support d'amortisseur, roulements, triangles, cintres, turbo. Les éléments suivants sont également exclus, sauf s'il est prouvé qu'il s'agit d'un dommage dû au transport : roues, jantes, pneus, roues de secours, pièces de pare-brise/verre, lumières.

Dans le cas où un changement de régime de TVA aurait lieu après la vente, BCAuto Enchères serait en droit de réviser ce régime de TVA par le biais d'un avoir ou d'une facture corrigée transmise à l'Adjudicataire (en référence au ECJ Biosafe C-8/17).

Les incohérences de description entre le texte et les photos, provenant de BCAuto Enchères peuvent faire l'objet d'une réclamation (résultant en une compensation ou annulation), lorsqu'elles portent sur les éléments suivants : marque, modèle, date de première immatriculation, numéro de châssis différent de la carte grise, kilométrage (différence de plus de 2000 km, les véhicules convoyés sont exclus), type de boîte de vitesse, type d'énergie, statut roulant/non-roulant, couleur du véhicule, nombre de sièges, nombre de portes, précédent usage du véhicule (ambulance, auto-école, taxi ou autre), régime de TVA applicable sur le véhicule.

Dans le cas où une tierce partie ferait valoir des droits de propriété sur un Véhicule vendu (hypothèque, véhicule volé...), celui-ci peut faire l'objet d'une annulation.

L'Adjudicataire peut demander une annulation s'il peut justifier que le véhicule est soumis à la procédure française VE (véhicules accidentés) ou à la procédure française VEI (véhicules économiquement irréparables) et qu'elle n'a pas été annoncée lors de la vente.

Si l'Adjudicataire est étranger et que la mention « Not for export » a été précisée sur la fiche du Véhicule, l'annulation du Véhicule est possible selon les conditions standards et l'Adjudicataire devra s'acquitter des frais de livraison si le Véhicule a été livré, la collecte étant à charge de BCAuto Enchères.

L'Adjudicataire peut constituer une réclamation et demander à annuler son achat lorsque les documents du véhicule ne lui sont pas envoyés :

- Dans les 30 jours calendaires suivant le paiement du véhicule, pour un Professionnel de l'Automobile dont l'activité est située en France.
- Dans les 15 jours calendaires à compter de la date de réception du CMR par BCAuto Enchères, pour un Professionnel de l'Automobile dont l'activité est située à l'étranger.

BCAuto Enchères ne compensera pas ce retard d'envoi des documents.

En cas de perte de documents lors de leur envoi par courrier postal par BCAuto Enchères au Professionnel de l'Automobile, et de confirmation de perte par le prestataire, l'Adjudicataire peut décider d'attendre de recevoir le duplicata ou d'annuler l'achat.

Dans le cas où BCAuto Enchères informe lors de la vente que le Véhicule dispose d'un certificat COC et que l'Adjudicataire ne le reçoit pas, BCAuto Enchères effectuera une compensation sur présentation de la facture acquittée du certificat acheté. L'Adjudicataire dispose de 24h pour ouvrir une réclamation à compter de la réception des documents du véhicule.

Lors du retrait du Véhicule, l'utilisation de booster par le transporteur ou l'Adjudicataire pour démarrer le Véhicule est sous leur entière responsabilité et aucune réclamation ne sera acceptée en cas de court-circuit.

Si la réclamation est acceptée et que l'Adjudicataire ne souhaite pas annuler l'achat du Véhicule, la compensation financière sera déterminée sur la base d'un accord mutuel entre l'Adjudicataire et BCAuto Enchères. L'indemnisation ne devra jamais dépasser le prix d'achat du Véhicule.

Dans le cas où BCAuto Enchères accepterait d'annuler la vente d'un Véhicule livré, aucune pénalité ne sera exigée de l'Adjudicataire. BCAuto Enchères et le Professionnel de l'Automobile se concerteront pour rapatrier le Véhicule le plus efficacement possible et le rapatriement du Véhicule sera entièrement à la charge de BCAuto Enchères. Si un transfert de propriété doit avoir lieu, ce délai pourra être plus long. Le Professionnel de l'Automobile ne saurait être indemnisé pour les éventuelles améliorations apportées au Véhicule acheté ou dépenses effectuées, telles que les frais d'entretien, de diagnostic, de remise en état ou les frais de carburant.

Si le résultat de la réclamation implique un paiement de la part de BCAuto Enchères à l'Adjudicataire, ce paiement aura lieu dans les 7 jours ouvrés suivant la confirmation de la résolution de cette réclamation à l'Adjudicataire. Le remboursement du Véhicule par BCAuto Enchères auprès de l'Adjudicataire sera effectué lorsque le véhicule et les documents seront restitués à BCAuto Enchères.

BCAuto Enchères ne prend pas en charge les frais liés aux écarts de change entre l'euro et les autres devises.

Dans le cas où le retrait ou la livraison du Véhicule serait matériellement impossible (exemples non-exhaustifs : disparition, destruction, vol, etc.), BCAuto Enchères s'engage, sauf cas de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française, à restituer le prix payé par le Professionnel de l'Automobile. Aucune indemnité ou somme de quelle que nature que ce soit ne pourra être réclamée par le Professionnel de l'Automobile dans ce cas.

11. Limitation de Responsabilité

Dans le cadre de l'organisation du transport du Véhicule, BCAuto Enchères est tenue d'une obligation de moyens. En tout état de cause, la responsabilité de BCAuto Enchères se limite à cette prestation.

BCAuto Enchères ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout incident, dommage, dégradation ou événement, qui pourrait survenir lors du chargement, lors du transport, lors du retrait ou lors de la livraison, cela relevant, le cas échéant, de la responsabilité exclusive du transporteur ou du Professionnel de l'Automobile suivant les cas.

En tout état de cause, la responsabilité du transporteur est exclue pour tout incident, dommage, dégradation ou événement, de quelle que nature que ce soit, affectant les fonctions mécaniques d'un Véhicule Non-Roulant ou Accidenté.

Plus généralement, BCAuto Enchères ne pourra être tenue responsable, à quelque titre que ce soit des dommages matériels, incorporels ou corporels, directs ou indirects, de quelque nature qu'ils soient, causés au Professionnel de l'Automobile.

12. Assurance

BCAuto Enchères certifie détenir une assurance couvrant tous les actes et missions qu'elle réalise dans le cadre de son activité d'organisateur et d'animateur de Ventes volontaires de Véhicules d'occasion aux enchères publiques.

Tout Professionnel de l'Automobile garantit BCAuto Enchères qu'il dispose de toutes les assurances nécessaires à son activité et plus particulièrement qu'il dispose des assurances nécessaires pour couvrir les Véhicules jusqu'à leur retrait/livraison.

13. Propriété Intellectuelle

BCAuto Enchères demeure propriétaire de l'ensemble de ses informations, outils, systèmes, logiciels, documentations, données, bases de données, marques et autres Droits de Propriété Intellectuelle utilisés dans le cadre de l'organisation du transport du Véhicule. En conséquence, les documents émanant de BCAuto Enchères et les descriptions et reproductions figurant sur le site de BCAuto Enchères sont sa propriété exclusive et ne peuvent être reproduits dans un but commercial ou à toutes autres fins, sans autorisation expresse de BCAuto Enchères.

La reproduction totale ou partielle de l'interface du site BCAuto Enchères ou de quelque élément que ce soit appartenant à BCAuto Enchères, sur quelque support que ce soit et pour quelque motif que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de BCAuto Enchères est strictement interdit. A défaut, le Professionnel de l'Automobile concerné s'expose à des poursuites judiciaires civiles et pénales ainsi qu'à la suspension définitive de son compte.

14. Lois Informatiques et Libertés – Accès aux données personnelles

BCAuto Enchères, en tant que responsable de traitement, garantit qu'elle respecte la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée le 20 juin 2018 (la Loi Informatique et Libertés).

A ce titre, et conformément à la loi Informatique et Libertés, tout Enchérisseur et Adjudicataire a un droit d'accès et de modification à ses données personnelles figurant sur le site. Les fichiers informatisés de personnes sont déclarés à la CNIL selon la législation en vigueur.

En raison des spécificités de son activité, BCAuto Enchères traite majoritairement des données professionnelles. Néanmoins, il est possible que certaines des données traitées permettent d'identifier en tant que personne physique les Professionnels de l'Automobile.

Les données pouvant être traitées par nos soins sont :

- Nom et prénom, date de naissance du Professionnel de l'Automobile,
- Documents d'identité du Professionnel de l'Automobile,
- Adresse, CP, ville, numéro de téléphone de la société,
- Adresse électronique,
- Numéro de téléphone mobile.

Nous ne collectons pas de données sensibles.

Le traitement des informations personnelles a pour but de gérer notre relation commerciale et de vous permettre d'accéder au service de Ventes aux Enchères.

Toute personne a des droits quant à la façon dont ses données personnelles sont traitées. Au cours de nos activités, nous recueillons, stockons et traitons des informations personnelles sur nos clients, nos fournisseurs et autres tiers,

et nous reconnaissons que le traitement correct et licite de ces données maintient la confiance dans l'organisation et assure le succès des opérations commerciales.

Pour plus d'information sur la façon dont nous gérons vos données à caractère personnel, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité et de protection des données dans son intégralité sur le site www.bca.com.

15. Dispositions Générales, Loi applicable et attribution de juridiction

L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une quelconque disposition des Conditions Particulières n'affecte pas le reste des présentes.

Pour tout litige la loi française est seule applicable et le Tribunal de commerce de Paris sera seul compétent.

ANNEXE 1 – Exemple de Bon de souscription



Contrat de Livraison Automatique



Alfortville, le 30/01/2023

La souscription au contrat de livraison automatique, donne mandat à BCAuto Enchères d'organiser de façon automatique et sans formalité la livraison des véhicules achetés sur www.bcautoencheres.fr, dans le cadre d'une formule de livraison désignée dans le présent contrat.

Données Société

N° Client :

N° Magic :

Raison Sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Données Contact

Prénom Nom :

Téléphone fixe :

Mobile :

Adresse email :

Formule de livraison

Sélection de la formule : Livraison_en_direct

Adresse de livraison :

Code Postal de livraison

Tarifs HT en vigueur au
1er Février 2023 * :

Lieu d'enlèvement	Prix unitaire pour 1 VP roulant
Mitry-Mory	Non Disponible
Corbas	Non Disponible
Saint Aignan Grandlieu	Non Disponible
Garons	Non Disponible
Castelnau d'Estretfonds	Non Disponible
Ingrandes	Non Disponible
Bouchain	Non Disponible
Lens	Non Disponible
Vitrolles	Non Disponible
Lauterbourg	Non Disponible

* Les tarifs ne sont pas applicables aux véhicules non-roulants et offsites. Un coefficient sera appliqué pour les catégories de véhicules mentionnés dans la liste des Conditions Générales de Livraison annexe 2.

Ces tarifs sont applicables pour une durée illimitée. Tout changement de tarif se fera selon les conditions prévues à l'article 3.2.1 des conditions générales de livraison

En validant le contrat de Livraison Automatique, vous acceptez les présentes conditions générales de livraison, ci-jointes, dont vous aurez pris connaissance.

L'activation du service de Livraison Automatique prendra effet dès retour du présent contrat à BCAuto Enchères et à réception par le Professionnel de l'Automobile d'un email de confirmation du Service Livraison BCAuto Enchères.

Signature et tampon du client

Contact BCAuto Enchères

Précédé de la mention "Lu et approuvé"

Annexe 2 – Livraison en France Métropolitaine

Classification des véhicules conduisant à une majoration des frais de livraison

- Les Véhicules non roulants
- Les 2 ou 3 roues
- Les 4X4
- Les Sport Utility Vehicle (SUV)
- Les Véhicules Utilitaires – (« VU »)
- Les véhicules de grande dimension
- Les véhicules industriels
- Les machines agricoles

Coefficient de chargement :

- SUV ou 4X4 = 1,5 Véhicule Particulier (« VP »)
- VU = 2 ou 3 VP selon modèle

Répartition des Véhicules par Catégorie en fonction de leurs dimensions

2 critères à cumuler : longueur ET hauteur.

Catégorie du véhicule	Longueur (mètres)	Hauteur (mètres)	Coefficient tarifaire appliqué selon équivalent VP
1	Jusqu'à 4,49 mètres	Jusqu'à 1,66 mètres	1
2	Supérieure ou égale à 4,50 mètres	Supérieure ou égale à 1,67 mètres	1.5
3	Supérieure ou égale à 4,96 mètres	Supérieure ou égale à 1,87 mètres	2
4	Supérieure ou égale à 5,50 mètres	Supérieure ou égale à 2,25 mètres	3

ANNEXE 3 – Frais (hors frais de livraison)

1. Prix d'Adjudication

Le prix d'adjudication est TTC.

2. Frais de vente

a. TVA

Lorsqu'un véhicule est vendu avec un régime de TVA récupérable, les frais additionnels suivent le même régime de TVA et sont donc récupérables selon l'Article 132 de la Directive Européenne 2006/112/CE.

Certains véhicules n'ont pas de TVA récupérable.

Dans le cadre d'un véhicule sans TVA récupérable et conformément à l'Article 297 A I du CGI, la TVA est rajoutée aux frais de vente sans que celle-ci soit récupérable par l'Adjudicataire (TVA à la marge).

b. Frais de vente aux enchères

Les frais de vente appliqués sur les ventes Internet sont de 3,9% HT du prix d'adjudication TTC par véhicule avec un minimum de 470€ HT (excepté ventes « Mise à prix 50€ » et « Véhicules en Panne » avec un minimum de 360 HT, et les ventes « VHU » avec un minimum de 250€ HT).

Les frais de ventes appliqués sur les ventes Leasing et CarNext sont d'un montant forfaitaire de 390€ HT par véhicule.

Les frais de ventes appliqués sur des véhicules 2 ou 3 roues, quelque soit la vente, sont d'un montant forfaitaire de 100€ HT par véhicule.

Les frais de vente appliqués sur la vente Européenne de Véhicules Electriques sont d'un montant forfaitaire de 350€ HT par véhicule.

Des frais forfaitaires s'appliquent pour les ventes suivantes Alphabet France d'un montant HT par véhicule de 390€ HT et sur les ventes Hertz France de 250€ HT.

Des frais de gestion de 100€ HT par véhicule s'appliquent sur les véhicules partant à l'export.

c. Frais de vente à prix fixe

Les frais de vente appliqués sur la vente « Euroshop » sont de 3% HT du prix fixe TTC par véhicule avec un minimum de 350€ HT.

Les frais de vente appliqués sur les ventes à prix fixe sont de 455€ HT par véhicule.

Des frais de gestion de 100€ HT par véhicule s'appliquent sur les véhicules partant à l'export.

3. Frais de collecte

Les frais de collecte d'un montant de 15€ HT sont ajoutés sur la facture du Véhicule.

4. Pénalités pour retard de paiement

Le montant des pénalités pour retard de paiement est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à

son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

5. Frais de recouvrement

Indemnité forfaitaire de 40€.

6. Pénalités en cas de non-paiement du véhicule

Pénalité équivalente aux frais de vente appliqués selon la vente et selon le prix TTC du véhicule, par véhicule non payé, avec un minimum forfaitaire de 500€ HT / Véhicule.

7. Frais de déblocage des accès au site www.bca.com

Indemnité forfaitaire de 600€ HT par occurrence.

8. Frais de parking et d'assurance

Le délai maximum d'enlèvement d'un **Véhicule Roulant** est de **13 jours calendaires** suivant la date de vente et de **17 jours calendaires** dans le cas d'un Véhicule Accidenté, Véhicule en Panne ou VHU.

Au-delà des frais de parking seront facturés à raison de **18€ HT par jour supplémentaire par véhicule**.